

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 186

Bid Fax: (780) 497-3510

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Telus Plaza North/Plaza Telus Nord 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 1S6

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet	4.55			
Legal Survey of the Boundaries				
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.	
23429-140227/A			001	
Client Reference No N° de référence du client			Date	
NRCAN		2014-01-27		
GETS Reference No N° de référence de SEAG				
PW-\$EDM-305-10095				
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME				
EDM-3-36188 (305)				
Solicitation Closes - L'invitation pren at - à $02:00~PM$ on - le $2014-01-29$			Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Campbell (EDM), Brad			edm305	
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX	
(780) 497-3911 ()			(780) 497-3510	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fourniss	eur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to	o sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée	à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en d	aractères d'imprimerie)
Signature	Date
1 -	

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation

23429-140227/A

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

NRCAN

EDM-3-36188

Modification de la demande de soumissions nº 001

La présente modification comprend deux volets :

- Questions et réponses Q1-5;

Question Q1.

La portée des travaux pour ce projet est, d'après le point 3, à la page 21, environ 5 km de limites artificielles.

Nous avons consulté les plans et les dessins CAO fournis. Les feuillets 25 et 26 de la pièce jointe 3 contiennent plusieurs " écarts " possibles, mais ceux-ci ne cadrent pas avec les limites naturelles indiquées sur le dessin CAO fourni également en annexe.

Est-ce que RNCan peut fournir une autre confirmation de l'emplacement de ces " écarts "?

Réponse à Q1.

L'intention est d'avoir une limite continue.

L'estimation d'environ 5 kilomètres de limites artificielles qui établissent approximativement la position de sections inappropriées de limites naturelles des terres tlichos adjacentes aux terres du Canada...est fondée sur les notes d'arpentage des caractéristiques naturelles sous forme de plan (feuillets 25 et 26) étant donné qu'il s'agit du document signé par l'arpenteur des terres du Canada responsable du projet.

Question Q2.

À la Section 10.1, il est exigé de l'entrepreneur qu'il communique avec un grand nombre de personnes pour les aviser du projet et, compte tenu de la date d'achèvement du 5 mars 2014, il pourrait ne pas y avoir suffisamment de temps pour communiquer avec un certain nombre de groupes et de parties.

Réponse à O2.

Les personnes-ressources énumérées à la Section 10.1 sont déjà au courant du projet proposé. Elles ont demandé d'être tenues au courant ou avisées de la logistique du travail sur le terrain (dates, emplacement, etc.)

Question Q3.

À la Section 10.2, on exige l'obtention d'un permis d'utilisation des terres de l'Office des terres et des eaux du Wek'eezhii. Comme à la question 1, nous tenons à souligner que les délais sont très courts pour ce contrat et que l'obtention de ces permis peut être un processus long et complexe.

Solicitation No. - N° de l'invitation

23429-140227/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

NRCAN

Amd. No. - N° de la modif. $001 \label{eq:condition}$

File No. - N° du dossier

EDM-3-36188

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm305

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Question Q4.

À propos de la Section 10.3, même question pour les permis d'utilisation des terres pour les camps et les caches de combustible (il se peut que nous ne campions pas sur la terre et que nous ne stockions pas de combustible, nous n'en sommes pas sûrs pour le moment).

Réponses à la Q3. et à la Q4.

Nous savons que le temps alloué est court et qu'il est possible que des permis soient nécessaires. Des projets semblables n'ont pas nécessité de permis de l'Office des terres et des eaux du Wek'eezhii et aucun permis d'utilisation des terres n'a été exigé en vertu du Règlement sur l'utilisation des terres territoriales. La nécessité d'obtenir des permis demeure une possibilité.

Question Q5.

La Section 3 de la spécification traite du paiement pour le temps mort mais il est de 50 % seulement du coût réel. Est-ce que ce point peut faire l'objet de discussions ou de négociations? Il est difficile pour nous de chiffrer le temps mort, d'autant plus que l'échéancier de ce contrat nous force à travailler dans des conditions hivernales très difficiles. Est-ce que cette partie du contrat pourrait faire l'objet d'une allocation en espèces par exemple, de quelque chose qui serait juste et équitable pour tous les soumissionnaires? L'autre facteur est le coût de l'hélicoptère pour le voyage et la logistique. Les travaux sont plutôt dispersés et de petites parties des limites du territoire Tli Cho sont réparties sur des distances assez grandes.

Réponse à la Q5.

Nous n'avons pas l'intention de négocier le modificateur de 50 % des frais encourus en raison du temps mort autorisé. Les quantités estimées pour le temps mort sont demandées à la Section 3 afin qu'il soit possible de tenir compte du coût total estimé du temps mort pour établir la limite globale des dépenses de tout contrat octroyé. Il ne sera pas tenu compte des coûts estimés de la Section 3 pour l'évaluation financière des soumissions, conformément aux instructions de la Partie 4, 1.3, à la page 8 de 36.